

DÉBAT RÉGIONAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Synthèse des propositions avancées par Virage-Énergie Centre-Val de Loire

(date : lundi 10 Juin 2013)

1) La région et les collectivités locales sont légitimes à parler à la fois de la sortie des fossiles et de la montée des renouvelables.

Actuellement, la dépendance de notre région aux fossiles est de 92% ! Outre l'effet catastrophique sur la production de GES, cela constitue une fragilité majeure dont il faut absolument sortir. « Mettre le paquet » sur les gaz de schiste n'est pas pour autant une attitude écologiquement responsable : Il s'agit bien, au contraire, de mettre le paquet sur les renouvelables...

Il nous semble donc logique que les pouvoirs politiques locaux et régionaux interpellent l'Etat, pour que les documents qui décrivent des cheminements vertueux de transition énergétique (SRCAE et Plans Climat Air Énergie) deviennent de vrais documents de planification et aient une valeur prescriptive.

Si l'Etat demeure le stratège, le maître des négociations européennes et internationales, et le garant des cohérences nationales, les Régions et les collectivités sont désormais adultes, et la maîtrise des questions énergétiques ne passe pas seulement par des subventions locales ou régionales aux ENR, mais bien par une planification globale des évolutions à réaliser, toutes énergies confondues.

2) Il est possible et nécessaire de planifier simultanément l'espace géographique et la production-consommation d'énergie.

D'une part, les producteurs d'énergies ont besoin de visibilité et de sécurité à moyen et long terme, comme cela est apparu dans les débats ;

D'autre part, il y a urgence à programmer la réhabilitation thermique du parc bâti existant, ce qui est la principale mesure susceptible de diminuer les consommations d'énergie ;

Enfin, la nécessité d'économiser l'espace et de freiner l'étalement urbain va rendre de plus en plus précieux les espaces situés à proximité des agglomérations : la concurrence entre les usages du sol (agriculture et maraîchage péri urbains, logements, services, activités économiques, loisirs...) doit donc absolument être gérée...

- Par l'intervention effective d'un Etablissement Public Foncier
- Par une meilleure articulation entre les documents de planification urbaine (PLU et SCOT).

Par exemple, le val de Loire, qui accueille la moitié de la population de la Région, pourrait faire l'objet de directives régionales d'aménagement, garantissant la préservation des espaces naturels, la limitation des surfaces artificialisées, l'affectation des surfaces nécessaires aux productions alimentaires de proximité, la programmation des réseaux de chaleur aux endroits les plus favorables, une desserte cadencée avec un train toutes les heures etc.

De telles directives régionales d'aménagement pourraient aussi décrire, pour les territoires éloignés de l'axe ligérien, les cheminements par lesquels passer pour permettre, par exemple :

- la création d'un nouveau maillage bocager susceptible d'apporter de nouvelles ressources en bois énergie en développant la biodiversité,
- le développement de l'énergie éolienne dans le respect des paysages,
- l'organisation des réseaux de production-distribution d'énergie en vue de faciliter l'utilisation des productions locales.

Nous proposons qu'un groupe de travail spécifique du CESER se penche sur cette question de la planification et fasse des propositions aux élus.

3) Il est possible et nécessaire de fermer tous les réacteurs nucléaires de la région avant 2030.

En matière de nucléaire, il ne nous paraît pas acceptable que les collectivités territoriales et les citoyens soient mis devant le fait accompli au travers de surinvestissements engagés par l'opérateur historique, qui auraient pour effet de les contraindre à accepter que la durée de vie des réacteurs soit portée de 30 à 60 ans. La conséquence serait une forte croissance des tarifs et des risques, et une réduction de fait des possibilités d'investir dans les renouvelables.

Dès l'instant où la division par 2 des consommations d'ici 2050 apparaît comme une perspective sérieuse et vraiment possible (grâce aux économies dans le secteur résidentiel, tertiaire et dans l'industrie), et où les renouvelables permettent de prendre le relais, nous n'aurons plus besoin du courant électrique de « nos » centrales du Val de Loire au delà de 2030 (ni dans la région, ni au plan national).

Il n'y a dès lors plus aucune raison de faire durer aucun de « nos » réacteurs au delà de 40 ans de fonctionnement, et il convient dès maintenant de programmer les démantèlements correspondants, et la réaffectation du personnel non employé à ces démantèlements dans le service public des énergies renouvelables et dans la production des ENR.

L'échelonnement de la fermeture des sites nucléaires devra se faire selon des critères objectifs tels que la dangerosité des sites appréciée par l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) et par les CLI (Commissions Locales d'Information), la contribution des sites à l'approvisionnement du

réseau national et les modalités de prise de relais par le tiers « économies-efficacité-renouvelables ».

Nous proposons que ces objectifs soient intégrés dans un « SRCAE prescriptif » à établir rapidement.

4) La création du service public des énergies renouvelables

Les débats ont fait apparaître à la fois des envies de rapprocher la gestion de l'énergie des producteurs et des consommateurs, et le souhait de préserver les acquis du service public en termes d'égalité des citoyens dans l'accès à l'énergie.

il y a donc une attente très forte sur ce point : un vrai service public performant devra...

- garantir aux producteurs d'ENR (privés, coopératifs ou créés par des collectivités, des SPL etc.) des tarifs d'achat stables, ou négociés sur une longue durée ;
- garantir aux consommateurs des tarifs progressifs mais avec une base stable et très bon marché pour les besoins vitaux ;
- Assurer l'information et la formation du public sur les questions énergétiques, et se donner les moyens de prendre en compte les attentes des gens ;
- Planifier l'évolution des réseaux de gaz, d'électricité et de chaleur à moyen et long terme, et assurer la mise en cohérence de ces évolutions avec les documents de planification spatiale (directives régionales d'aménagement, SCOT, PLU), ce qui suppose des compétences énergétiques au sein des services et agences d'urbanisme.

Nous proposons qu'un groupe de travail spécifique du CESER se penche sur cette question de l'organisation régionalisée du service public des énergies renouvelables, et fasse des propositions aux élus.